

MISE EN SERVICE / RÉSILIATION	
Résiliation sans suppression de raccordement (BT ≤ 36 kVA)	140b Catégorie 1
Description	La prestation consiste à sortir contractuellement le point de connexion du périmètre du fournisseur.
Actes élémentaires compris	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement : <ul style="list-style-type: none"> - la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur - la transmission des index de résiliation - la suspension de l'alimentation si nécessaire, - le relevé le cas échéant. La prestation comprend un seul déplacement
Clauses restrictives	La prestation de résiliation à l'initiative du fournisseur n'est pas réalisée si le client présente au technicien de Strasbourg Électricité Réseaux l'un des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> - document relevant du décret « impayés » n° 2008-780 du 13/08/2008, - attestation de situation de surendettement.
Délai de réalisation	À l'initiative du Client : 5 jours ouvrés au maximum À l'initiative du Fournisseur : 15 jours ouvrés
Prix	Non facturé
Canaux d'accès à la prestation	Client CARD : demande écrite du Client (courrier, e-mail) Client Contrat Unique : demande du Fournisseur sur portail du Distributeur